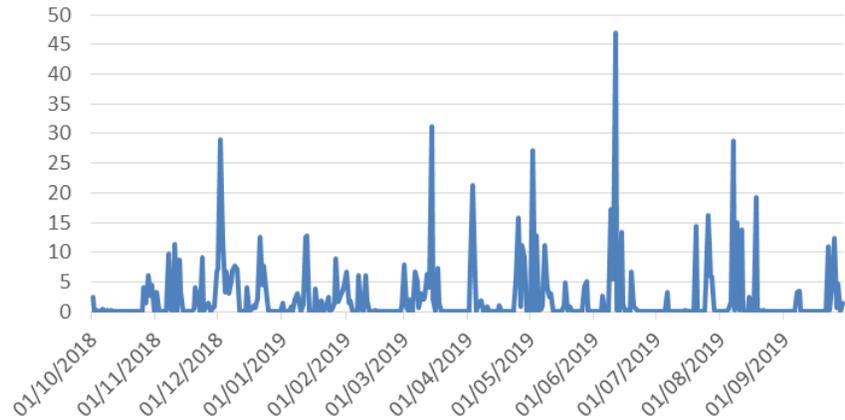


Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort – FRDR12068 – La Chazelle

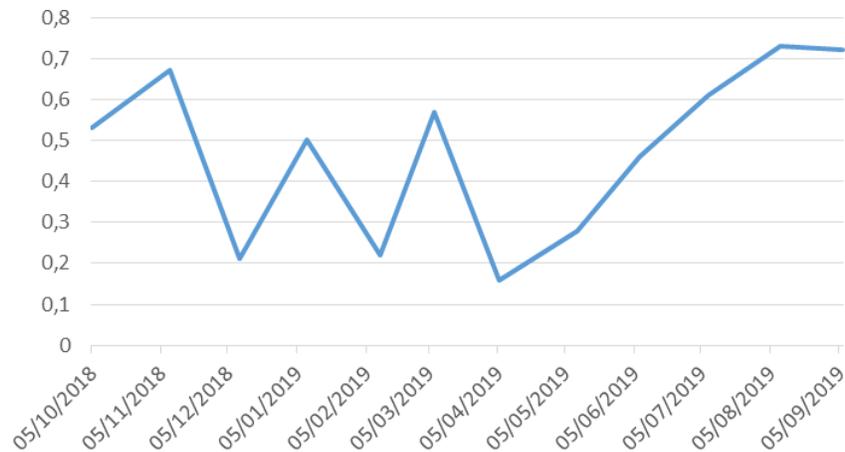
Type de masse d'eau	ESU																										
Code masse d'eau	FRDR12068																										
Nom masse d'eau	La Chazelle																										
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	La Chazelle à Rigney P90 = 42,1 mg/l																										
Nombre de communes proposées au classement V1	A compléter																										
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Corcelle-Mieslot, La Tour-de-Sçay, Rigney, Rignosot																										
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input checked="" type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : Pollution domestique avérée (à établir par des éléments objectifs détaillés) <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input type="checkbox"/> Autre : argumentaire à préciser																										
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.																										
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	<p>Le bassin de la Chazelle est un petit bassin plutôt agricole avec très peu d'urbanisation, avec un taux de cultures dans la SAU important près de 60 %. Caractéristiques : 46,5 % de SAU, 0,17% de la surface totale du bassin versant urbanisé, 40,2 % de prairies dans la SAU, 59,8 % de cultures et 17,6% de la SAU en cultures de printemps.</p> <div style="text-align: center;"> <h3>Résultats NO3 - La Chazelle à Rigney</h3> <table border="1"> <caption>Data for Résultats NO3 - La Chazelle à Rigney</caption> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>NO3 (mg/l)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>05/10/2018</td><td>22</td></tr> <tr><td>05/11/2018</td><td>16</td></tr> <tr><td>05/12/2018</td><td>78</td></tr> <tr><td>05/01/2019</td><td>33</td></tr> <tr><td>05/02/2019</td><td>42</td></tr> <tr><td>05/03/2019</td><td>18</td></tr> <tr><td>05/04/2019</td><td>33</td></tr> <tr><td>05/05/2019</td><td>28</td></tr> <tr><td>05/06/2019</td><td>21</td></tr> <tr><td>05/07/2019</td><td>26</td></tr> <tr><td>05/08/2019</td><td>13</td></tr> <tr><td>05/09/2019</td><td>21</td></tr> </tbody> </table> </div>	Date	NO3 (mg/l)	05/10/2018	22	05/11/2018	16	05/12/2018	78	05/01/2019	33	05/02/2019	42	05/03/2019	18	05/04/2019	33	05/05/2019	28	05/06/2019	21	05/07/2019	26	05/08/2019	13	05/09/2019	21
Date	NO3 (mg/l)																										
05/10/2018	22																										
05/11/2018	16																										
05/12/2018	78																										
05/01/2019	33																										
05/02/2019	42																										
05/03/2019	18																										
05/04/2019	33																										
05/05/2019	28																										
05/06/2019	21																										
05/07/2019	26																										
05/08/2019	13																										
05/09/2019	21																										

Pluviométrie station de Besançon
01/10/2018 - 30/09/2019



On observe plusieurs séries de pics qui sont liés pour certains sans doute à des périodes de drainages agricoles et pour d'autres à des apports autres qu'agricoles, le bruit de fond est voisin de 20 mg/l.
L'origine des nitrates est d'origine diffuse, le bassin versant est réduit et la part agricole est non négligeable mais d'autres apports dégradent la qualité de l'eau de ce ruisseau.

Résultats P-PO4 - La Chazelle à Rigney



Le p90 phosphore est > à 0,5 mg/l caractéristique d'une qualité médiocre du cours d'eau, les pics pourraient faire penser à des apports autres qu'agricoles. Les résultats ne passent qu'une fois sous la limite des 0,2 mg/l qui traduit un bon état du cours d'eau.

Nous demandons un non classement des communes de cette masse d'eau.

Pièces jointes (courrier, note, ...) : Cartes des communes

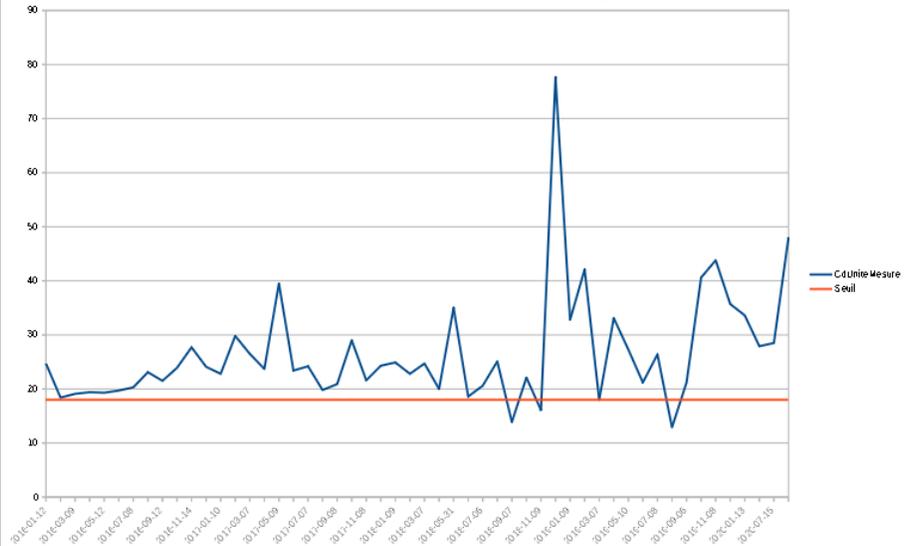
Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Le bassin versant de la Chazelle est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (42,1 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.

Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols.

L'analyse des données disponibles montre des dépassements très nombreux, quasiment à chaque analyse depuis janvier 2016. Au total, 52 dépassements sur 57 analyses sont constatés, peu importe le mois de l'année :

- 12 dépassements sur 12 analyses durant la 7ème campagne (valeur maximale : 77,6 mg/l);
- 33 dépassements entre janvier 2016 et septembre 2018, quasiment à chaque mesure.
- 7 dépassements postérieurs à la 7ème campagne.



Les systèmes d'assainissements collectifs rejetant dans la Chazelle sont conformes et l'urbanisation est faible sur le secteur. La pression associée sur le milieu est donc à relativiser.

Ces éléments justifient le classement de la masse d'eau FRDR12068 – La Chazelle et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant. La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.